



## Editorial

Après « Agenda 21 », le Conseil général de l'Essonne vient de lancer une démarche consultative permettant à tous (citoyens, municipalités, associations) de participer activement à la définition des axes directeurs pour le développement durable dans le département et la définition de notre cadre de vie ; les Hêtres pourpres s'impliquent dans cette démarche.

Pourquoi notre municipalité est-elle absente de ce débat alors que beaucoup d'autres ont répondu présentes ?

Pourquoi une démarche semblable n'est-elle pas mise en oeuvre au niveau communal ?

Pourquoi ne pas débattre sur l'environnement, l'industrialisation, comme cela se fait dans d'autres communes ?

Nous formulons pour 2005 le voeu que cette démarche participative, citoyenne et européenne arrive jusqu'à Etréchy. A cet espoir, l'association les Hêtres pourpres y ajoute ses voeux les plus sincères de bonheur pour vous et ceux qui vous sont chers.

Le Président. 

## INSECURITE, BRUIT : LA RN 20 DEVRAIT MOBILISER DAVANTAGE

Nous ne sommes pas les premiers à faire ce constat. Chacun s'accorde depuis des années à reconnaître que cette voie est une gêne considérable pour toutes les communes du sud de l'Ile de France, telle Etréchy, situées sur son tracé : voies étroites, trafic intense (et pas seulement aux heures de pointe), proportion de camions très importante.

Pour ce qui est de l'action, il faut bien reconnaître que, malgré les promesses des uns et des autres, le dossier a bien peu avancé. Aujourd'hui encore avec les conséquences de la nouvelle décentralisation, on en est encore à s'interroger sur le statut de la RN 20 : continuera-t-elle à être gérée par l'Etat ou sera-t-elle transférée à la Région ou au Département ? En un mot, qui va enfin prendre ses responsabilités et traiter ce dossier avec tout le sérieux qu'il exige ?

Pourtant, **les enjeux ne sont pas minces : tranquillité des riverains bien sûr mais aussi sécurité des usagers, réflexion sur une véritable stratégie des infrastructures de transports routiers pour la Grande Couronne de l'Ile de France.**

Une chose est sûre, le problème ne va pas se régler spontanément, d'une part parce que le transport routier des marchandises est en pleine expansion et d'autre part parce que les habitants du Sud Essonne (voire désormais d'une partie du Loiret et de l'Eure et Loir) sont de plus en plus nombreux à emprunter cet axe pour effectuer leurs trajets quotidiens domicile/travail vers Paris et sa proche banlieue.

Conscients de la nécessité d'agir, nous sommes intervenus régulièrement auprès des responsables politiques locaux notamment auprès de Mme Claire-Lise CAMPION, Sénatrice, qui nous a fourni l'essentiel de nos informations. Nous avons également saisi le Président du Conseil général de l'Essonne pour lui demander d'intervenir en faveur d'une

suppression du péage autoroutier d'Artenay (au moins pour les poids lourds), ce qui permettrait d'équilibrer le trafic avec l'autoroute A10. Malheureusement, les considérations financières pèsent plus que l'intérêt général.

Néanmoins le débat est ainsi amorcé, des solutions existent pour diminuer l'intensité du trafic et pour protéger les riverains les plus exposés grâce à une protection phonique.

Il nous faut maintenant accentuer la pression sur ceux qui ont les cartes en main (Etat, Région, Département, Commune) pour leur faire admettre qu'Etréchy n'est pas seulement un point noir du bruit mais aussi de l'insécurité routière, pour leur faire comprendre également que les paroles ne suffisent plus et qu'ils ne peuvent indéfiniment se rejeter les responsabilités.



Et plus particulièrement pour nos décideurs locaux qui devraient sur ce sujet être en première ligne, il est temps de dissiper le doute : souhaitent-ils faire de l'aboutissement de ce dossier une priorité ou seulement se contenter de quelques effets d'annonce de temps à autres ?

**Habitants d'Etréchy et de sa région, si, comme nous, vous êtes concernés et inquiets de la dangerosité croissante de la RN 20 et notamment de ses accès, convaincus que les nuisances sonores ont largement dépassé les limites acceptables, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Vos témoignages et votre soutien nous seront précieux.** 



## La ZAC des Hautes Prasles

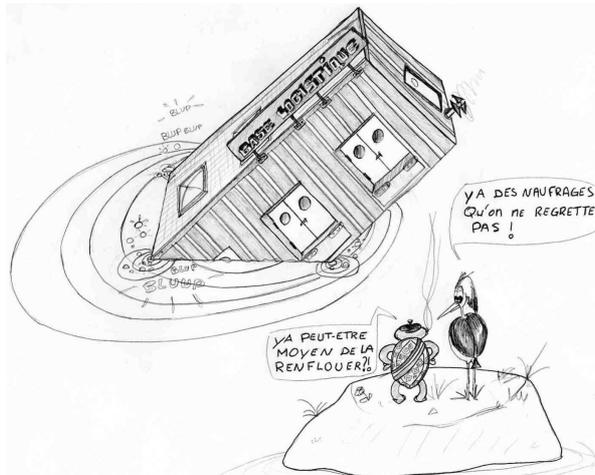
Non, contrairement à ce que beaucoup pensent, le dossier de la ZAC n'est pas clos !

Si après deux refus (celui d'exploiter notifié par l'arrêté préfectoral n° 2002-PREF-DCL/0391 du 10/12/2002, et celui du permis de construire pris par la Municipalité le 09/04/2003 pour des motifs semblables à ceux évoqués par l'arrêté préfectoral) nous aurions pu effectivement croire que tout était fini, et bien il n'en est rien ! La SNC d'Aménagement d'Etréchy persiste :

1) Elle a assigné notre Municipalité devant le Tribunal administratif de Versailles pour demander l'annulation du refus de permis de construire.

Les enjeux sont importants car, en cas de victoire, la SNC d'Aménagement d'Etréchy pourrait construire la base logistique et faire une nouvelle demande d'autorisation d'exploitation. Celle-ci serait alors très difficile à refuser car les raisons actuelles du refus ne seraient plus valables puisque jugées non recevables par le Tribunal administratif de Versailles.

Vu les enjeux, nous nous sommes portés en soutien de la Municipalité et nous venons de remettre au Tribunal un dossier technique démontrant que ce permis de



construire devait effectivement être refusé et cela pour des raisons techniques que nous avons bien détaillées et précisées.

2) Elle a effectué des travaux de réalisation d'un bassin de rétention sans avoir obtenu les autorisations communales et départementales.

Notre association, qui a effectué un recours auprès de M. le Préfet, vient d'obtenir gain de cause : la Préfecture, après examen de la situation par la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, a mis en demeure le SNC d'Aménagement d'Etréchy de déposer auprès des services départementaux un dossier d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement (police de l'eau).

En parallèle à ces démarches, nous venons de mener une étude hydrologique du site mettant en évidence que les terrains de la ZAC B servent de zone humide et reçoivent toutes les eaux pluviales du vallon des Vaugibourg et du Bois des Aigrefins (détails sur ce sujet dans notre site internet). C'est dans ce cadre que nous avons alerté l'agence du Bassin Seine Normandie afin de demander une étude complète de la situation.

Il est maintenant indispensable de réfléchir sérieusement sur le devenir de ces terrains et travailler en concertation : département, commune, associations, citoyens. 🐼

## Extension de la salle Jean Monnet ... Un choix non raisonné

Notre association ne remet pas en cause l'éventuel besoin d'un espace socio-culturel. A contrario, la procédure suivie par la municipalité est pour le moins étonnante et sujette à bon nombre de questions et interrogations.

Ainsi nous pouvons lire dans les mensuels ETRÉCHY INFO :

- de septembre 04 : « un **avant projet sommaire** fait l'objet actuellement d'une présentation aux associations... » ;  
- d'octobre 04. « **Autorisation d'un dépôt de permis de construire** » ; sans plus d'informations... »

Comment comprendre cette demande alors que nous n'étions qu'au stade d'un **avant projet sommaire** le mois précédent ?

- de novembre 04 : « le Maire revendique le projet d'extension de la salle comme une amélioration de la qualité de vie, des services et équipements aux bénéficiaires des Strépiгнаois ... » sans consultation de ces derniers ;  
- de décembre 04 : nous pouvons lire que « **toutes les associations ont été consultées pour le futur espace Jean Monnet et que les riverains impactés par le projet ont été conviés le 19 novembre à une réunion d'informations.** »

Seuls quelques riverains choisis par la municipalité ont été invités par courrier nominatif à participer au débat...

Dans un souci de clarté et de démocratie n'aurait-il pas été préférable de provoquer une réunion invitant l'ensemble des Strépiгнаois à se prononcer sur l'extension de la salle Jean Monnet, ceci avant toute étude préalable...

A priori la Mairie sous-estime l'impact du futur projet au niveau des nuisances indirectes engendrées par les manifestations.

Aucune étude d'impact ne semble exister à ce jour. Nous interrogeons la Mairie à ce propos.



La diffusion de l'information ayant été parfaitement maîtrisée par la municipalité, nous espérons que cette dernière en fera de

même sur la gestion des nuisances induites par les manifestations liées à l'événement lui-même : va-et-vient des personnes participant aux festivités, véhicules (gaz d'échappement, bruits mécaniques) à chaque début et fin de manifestations.

Des pollutions subies par les riverains lors de manifestations existent déjà (bruit, stationnement, circulation). A ce jour, les spectateurs n'utilisent pas le parking d'Intermarché. Qu'en sera-t-il après l'agrandissement ?

La municipalité annonce 319 places de parkings réparties sur 5 emplacements différents. Certains semblent bien éloignés du spectacle ce qui engendrent un handicap pour les personnes à mobilité réduite. Le stationnement et le plan de circulation représentent d'autres problèmes, notamment avec la saturation et la dangerosité du boulevard des Lavandières et des rues adjacentes encombrées pour ne pas dire saturées. Les 15 places de stationnements créées résoudre-elles seulement le problème pour les artistes ou les exposants ?

Ce projet bouclé et ficelé par la municipalité avec information pour la bonne forme n'est pas raisonnable : soit il sera sous-utilisé (où est passée l'intercommunalité ?), soit il nécessitera des services de police pour gérer la situation...

Monsieur le Maire, comment comptez-vous régler ces problèmes qui sont malheureusement prévisibles ? 🐼

## Pas claires nos poubelles !

La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables pose problème depuis plusieurs mois à Etréchy. De nombreuses critiques et plaintes ont été enfin entendues par la municipalité. M. le Maire veut bien s'en faire l'écho dans « Etréchy Info » de décembre : « ...de graves

*dysfonctionnements dans la collecte de nos différents déchets, qu'ils soient d'origines ménagères ou issus du tri sélectif ».*

L'adhésion, pour le début de 2005, de notre commune au SIRECOM (Syndicat Intercommunal de la Région d'Etampes pour la Collecte des Ordures Ménagères) qui regroupe 20 communes devrait permettre de bénéficier de meilleures prestations.

**Pour éviter que les « dysfonctionnements » ne se répètent, deux principes au moins devraient être retenus :**

- un engagement contractuel avec le prestataire et le site de la collecte pour des **contrôles tripartites inopinés** (municipalité, collecteur, récepteur) sur la séparation correcte des produits du départ de nos trottoirs à leur arrivée à Vert le Grand ;

- une **communication claire** de manière à inviter et inciter les Strépiniaçois à mieux trier ordures ménagères et recyclables (notamment en informant mensuellement du coût réel du ramassage et traitement des déchets et des recyclables pour la Commune).



Il serait bien d'avoir **un peu plus de transparence et une vraie concertation** : dans des décisions importantes pour le budget communal. Malheureusement, on a le sentiment que beaucoup de décisions importantes sont prises de façon unilatérale dans les bureaux de la Mairie sans prendre le temps d'écouter le moindre avis (citoyens, associations, ...). L'information est donnée quand les décisions importantes sont prises et qu'il n'y a plus rien à discuter. C'est un simulacre de démocratie auquel nous sommes confrontés.

Une visite faite par quelques membres de notre association, en novembre 2002 (voir Gazette n° 2), au centre de traitement de Vert le Grand, avait permis de comprendre le principe général de la collecte des ordures et des recyclables. Mais des interrogations restent en suspens car l'accès aux informations détaillées sur les coûts exacts des divers types de traitements appliqués aux produits collectés est protégé. Seuls les responsables municipaux y ont accès.

Malgré plusieurs demandes, nous n'avons pas pour l'instant obtenu ces renseignements, qui permettraient de se faire une opinion valable sur le coût réel des collectes et la manière dont ces collectes sont réellement traitées.

**Cependant, il ne faut pas se leurrer, seul un changement de comportement et une attitude responsable des consommateurs que nous sommes, permettra de diminuer le gaspillage et d'entraîner des économies pour la collectivité.**

*Le problème de l'incinération n'est pas traité ici. Il nécessite des développements que nous essaierons de présenter dans une prochaine Gazette.*

De nombreux sites Web existent sur les déchets et le traitement/recyclage. Nous allons mettre sur le site des Hêtres Pourpres un certain nombre de liens que nous vous invitons à consulter. Dés maintenant nous vous conseillons celui de France Nature Environnement dédié à la prévention des déchets :

[www.fne.asso.fr/preventiondechets](http://www.fne.asso.fr/preventiondechets)  
[www.preventiondechets.fr](http://www.preventiondechets.fr)

Comment nous contacter ?

Association des Hêtres Pourpres, pour le respect de l'environnement à Etréchy

25, rue Fontaine, 91580 Etréchy

Tél : 01 69 92 22 40

Email : [leshetrespourpres@free.fr](mailto:leshetrespourpres@free.fr)

Internet : <http://leshetrespourpres.free.fr>



## Pour réformer le POS, le SAGE a besoin de vous !

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (dite « loi S.R.U ») modifiée et complétée par la loi Urbanisme et Habitat (dite loi « U.H ») traduit la volonté du législateur de promouvoir un aménagement des communes plus cohérent, plus soucieux de leur développement durable en tenant compte de ses effets sur l'environnement.

les principes énoncés dans le **schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.)** établi pour l'ensemble de la communauté de communes « Entre Juine et Renarde ».

Le S.C.O.T. qui, avant 2010, doit remplacer le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (S.D.A.U.) actuel deviendra le schéma de référence cohérent des politiques relatives à l'habitat, aux déplacements, aux équipements commerciaux, à l'environnement, aux paysages et à l'organisation de l'espace.

Il présentera le projet d'aménagement et de développement durable retenu pour le territoire en définissant les politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

Le S.C.O.T. devra être compatible avec les recommandations du schéma directeur d'Ile de France (S.D.R.I.F.) et les orientations fondamentales du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (S.A.G.E.) pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du territoire défini par les bassins versants de la Juine, de l'Essonne et de l'Ecole.

*Comme l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel, le législateur exige la consultation du grand public à chaque étape du processus* comme suit :

**2006** : validation du programme de travail et du calendrier retenu,

**2007** : identification des questions importantes se posant dans le bassin,  
**2008** : validation du plan de gestion.

Dés maintenant, partenaire de cette concertation l'association « Les Hêtres Pourpres » est à votre disposition pour vous informer et transmettre vos remarques ou propositions sur les questions importantes qui se posent dans le bassin hydrographique en matière de gestion de l'eau (article 14 paragraphe 1b de la Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil). Ensemble, nous respecterons l'objectif fixé par la Directive cadre européenne sur l'eau : « Une Juine claire et saine en 2015 » et nous pourrons y nager entourés de poissons heureux...



**Le plan local d'urbanisme (P.L.U.)** qui remplace désormais le plan d'occupation des sols (P.O.S.) permettra aux Conseillers municipaux de mieux exprimer leur projet pour la commune après avoir élaboré un diagnostic d'ensemble et une politique globale pour l'aménagement de la ville.

En plus du droit des sols, seul défini par le P.O.S., le P.L.U. couvrira l'intégralité du territoire communal et indiquera le diagnostic d'ensemble établi par le Conseil Municipal. Il comprendra un projet d'aménagement et de développement durable qui précisera les conditions d'évolution et de croissance de la commune.

*Ce projet d'aménagement et de développement durable qui expose les intentions de la municipalité pour les années à venir est destiné à l'ensemble des citoyens.* Le P.L.U. devra respecter



Nous vous invitons à consulter notre site, sur les liens consultés pour cet article.

**N.B. : dans le cadre de l'Agenda 21 départemental, le Conseil général de l'Essonne organise une démarche participative sur le Schéma directeur d'Ile de France (S.D.R.I.F.) le 5 février 2005; Les Hêtres Pourpres y seront représentés.**

### Dernière minute

La municipalité vient de lancer une enquête publique pour modifier le POS actuel. Pourquoi une telle précipitation alors que la région et le département sont entrain de travailler sur un SDRIF global? Quid du SCOT et de l'intercommunalité?

Soyez nombreux à vous faire expliquer pourquoi il faut faire évoluer le POS communal. Prenez le temps d'étudier le dossier de l'enquête publique.

Nous venons de rencontrer M. le Président Berson (Président du Conseil Général de l'Essonne) et avons abordé avec lui le dossier de la RN20. Comme nous le pensions, le problème est financier et bute sur la position intransigeante de Cofiroute.

Si nous voulons faire avancer ce dossier, seule une action concertée avec le département, les municipalités concernées, les associations et les citoyens permettra d'aboutir.